



AGENCE SOUSTONS
ALLEES DE LA CANTERE
40140 SOUSTONS
Tél : 05 58 41 25 08 (coût d'un appel local)
Mail :

Vos références

N° client : 35556793
N° souscripteur : 05033819S
N° contrat : 050338190008

SARL GO4SURF
167 CHEMIN DU GRAND BROQUE
40170 ST JULIEN EN BORN

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

Groupama Assurances certifie par la présente que l'assuré précité est garanti par la police d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle du contrat **ACCOMPLIR**.
Il exerce la profession de **MONITEUR DE SPORTS (RISQUES ORDINAIRES)**.
Les garanties accordées par le contrat sont les suivantes :

GARANTIES		MONTANTS DE GARANTIE (1)	FRANCHISE OU SEUIL D'INTERVENTION (2)
Responsabilité civile Exploitation	- Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs dont :	16.000.000 € tous dommages confondus par année d'assurance	
	* Dommages matériels et immatériels consécutifs à dommages matériels	1.500.000 € par sinistre	Dommages corporels : Sans
	* Dommages causés aux installations enterrées par les engins et matériels de chantiers automoteurs	46.000 € par sinistre	Dommages matériels et immatériels : 10% de l'indemnité d'assurance avec un minimum de 370 € et un maximum de 1.843 €
	* Vol du fait des préposés	15.000 € par sinistre	
	- Faute inexcusable de l'employeur	3.000.000 € par année d'assurance	Sans franchise
	- Dommages matériels et immatériels consécutifs aux "biens confiés"	76.500 € par sinistre	10% de l'indemnité d'assurance avec un minimum de 370 € et un maximum de 737 €
Responsabilité civile Atteintes à l'Environnement	- Tous dommages confondus dont :	765.000 € par année d'assurance	
	* Dommages matériels et immatériels consécutifs à dommages matériels	300.000 € par sinistre	Dommages corporels : Sans
	* Frais de remboursement des mesures conservatoires	10% du montant des dommages et à concurrence de 76.500 € par sinistre	autres dommages : 1.475 €



GARANTIES		MONTANTS DE GARANTIE (1)	FRANCHISE OU SEUIL D'INTERVENTION (2)
Responsabilité civile Etudes, Conseils, Professions libérales	- Dommages corporels, matériels et immatériels	460.000 € par année d'assurance et 230.000 € par sinistre	* Dommages corporels : Sans
	dont : * Pertes ou destruction de pièces ou documents confiés	46.000 € par année d'assurance	* Autres dommages : 10% de l'indemnité d'assurance avec un minimum de 1.475 € et un maximum de 2.765 €

(1) Montants non indexés

(2) Montants indexés suivant l'évolution de l'indice F.F.B (1180,80 au 2ème trimestre 2025) sauf particularité (1)

ETENDUE TERRITORIALE DE LA GARANTIE

La garantie s'exerce dans les Pays de l'Union Européenne ainsi que les Pays membres de l'Association Européenne de Libre Echange (A.E.L.E).

Pour la garantie Responsabilité Civile Atteintes à l'Environnement, la garantie s'exerce en France Métropolitaine, dans les Départements et Territoires d'Outre-Mer ainsi que dans la Principauté de Monaco.

Le souscripteur du contrat est avisé que les garanties du présent contrat ne peuvent, en aucun cas, se substituer aux garanties qu'il serait dans l'obligation de souscrire localement dans un pays en application de la législation qui lui est propre en matière d'assurance.

PERIODE DE VALIDITE : du 01/01/2026 au 31/12/2026

Sous réserve des dispositions de l'article L113-3 du Code des assurances régissant le paiement de la cotisation.

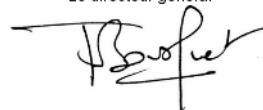
La présente attestation a été délivrée sur la demande de l'assuré pour servir et valoir ce que de droit.

Elle ne peut engager Groupama Assurances en dehors des termes limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à BALMA, le 23 novembre 2025

Pour la Caisse Locale, par délégation :
le Directeur Général de la Caisse Régionale,

Le directeur général



Florence BOUSQUET

Groupama d'Oc

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles d'Oc

Siège social : 14, rue Vidailhan CS 93105 - 31131 BALMA CEDEX - 391 851 557 RCS Toulouse

www.groupama.fr

Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'ACPR, 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09

